



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 27

L'An deux mille seize, le 28 février 2017.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Aurélie CORBINEAU, Maire.

Présents : 22
Votants : 26
Absents : 1
Procurations : 4

Date de convocation : 20 février 2017

Présents : MM. Aurélie CORBINEAU (Maire) – M. Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Matilde VILLANUEVA – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER – Aurélie DELMAS (Adjoints) ; MM. Michelle MENEGHIN – Annick RASPIDE – Jean-Claude SECHET – Nicolas BESSIERES – Hélène GARRETTA – Grégory GACE – Sophie LAVEDRINE – Caroline MOHY – David GUERON – Régis HERAUT – Denis ROGER – Mireille CAZALS – Monique PICCOLI (Conseillers).

Absents/Absents excusés :

Mme Marie KONOTOP a donné procuration à Mme Laurence JANIN DEVAL ;
M. Francis MONTE a donné procuration à Mme Mireille CAZALS ;
M. Maurice PITET a donné procuration à M. Denis ROGER ;
Mme Reine BELLOC a donné procuration à Mme Monique PICCOLI ;
M. Erwann SAUVAGE.

Secrétaire : Jean-Marc BOUYER

N°2017 - 22

Objet : Actualisation des tarifs de location de salles municipales

Vu la délibération n°2015-141 ;

EXPOSE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2015-141 modifiant les contrats de location des salles des fêtes de Verdun-sur-Garonne et de Notre-Dame de la Croix. Elle présente la nouvelle grille de tarifs et le règlement qui s'y réfère. Elle rappelle l'existence de 4 catégories d'utilisateurs et 5 types de manifestations.

Catégorie 1 : Les associations ayant leur siège social déclaré à Verdun-sur-Garonne.

Associations culturelles, de loisirs, d'animations, de vie sociale et participant activement à la vie locale ainsi que les associations caritatives et reconnues d'utilité publique.

Catégorie 2 : Les associations extérieures à la commune, les entreprises, les autoentrepreneurs, les particuliers extérieurs à la commune.

Catégorie 3 : Les habitants de la commune

Catégorie 4 : Les agents de la commune

Type I : Manifestation ouverte au public procurant à l'organisateur des recettes (billetterie, vente de boissons, repas, location d'emplacement, vente de produits, loto, bal, concert, spectacle, exposition, vente au déballage etc....)

Type II : Manifestation privée pour un particulier (fête de famille, soirée, baptême, mariage,). Manifestation privée associative (ouverte uniquement aux adhérents ou bénéficiaires) repas, soirée.

Type III : Manifestation gratuite ouverte au public ne générant pas de recettes pour l'organisateur (ni buvette, ni restauration)

Type IV : Organisation de réunions (AG, réunion de bureau,)

Tout défaut de nettoyage constaté fera l'objet d'une émission de titre de recettes d'un montant de 200 euros. Un titre de recettes équivalent au montant de la réparation ou au remplacement du matériel sera également émis en cas de dégradation.

Madame le Maire propose d'ajouter à ces deux salles communales ouvertes à la location un lieu dont elle récupère la gestion, à savoir le Little Pub. Les tarifs évoluent suivant le tableau ci-dessous :

				Samedi, Dimanche et jour férié		Lundi au Vendredi
		Gratuité	1 journée	Weekend complet	1 journée	
* tarif applicable au-delà de la gratuité						
Manifestation ouverte au public procurant à l'organisateur des recettes	Associations de Verdun	2 par an	100 *	180*	80*	
	Associations ou particuliers hors Verdun entreprises, entrepreneurs	néant	350	500	150	
	Particuliers de Verdun	néant	250	400	100	
Manifestation privée pour un particulier ou Manifestation privée associative	Associations de Verdun	1 par an	100*	180*	80*	
	Associations ou particuliers hors Verdun entreprises, entrepreneurs	néant	350	500	150	
	Particuliers de Verdun	néant	100	180	80	
	Agents de la commune	1 par an	100*	180*	80*	
Manifestation gratuite ouverte au public ne générant pas de recettes pour l'organisateur	Associations de Verdun	1 par trimestre	Participation aux frais : 40 € *			
	Associations ou particuliers hors Verdun entreprises, entrepreneurs	1 par an	Participation aux frais : 40 € *			
	Particuliers de Verdun	1 par an	Participation aux frais : 40 € *			
Organisation de réunions (AG, réunion de bureau)	Associations de Verdun	2 par an	100 *	180*	Participation aux frais : 40€ *	
	Associations ou particuliers, hors Verdun entreprises, entrepreneurs	néant	Pas disponible	Pas disponible	80€ *	

AR PREFECTURE

082-2182#1903-20170228-2017_22-DE
Regu le 02/03/2017

Particuliers de Verdun

néant

Pas de location

DECIDE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Monique BELLOC) :

- * **AJOUTE** le bâtiment appartenant au domaine public dénommé « Little Pub » aux salles ouvertes à la location en gestion communale ;
- * **MODIFIE** les tarifs de locations des salles communales comme présenté dans le tableau présenté dans la délibération ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à tous les actes de gestion y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Aurélie CORBINEAU



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :